



LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

Aux représentant-e-s des médias

Les autorisations de stationnement illimité et d'accès en zone piétonne pour 2015 peuvent être obtenues auprès du service de la Sécurité urbaine

Dernier moment pour le renouvellement !

La Direction de la sécurité de la Ville de Neuchâtel rappelle aux détentrices et détenteurs de vignettes qu'ils doivent procéder au renouvellement des autorisations de stationnement illimité et d'accès en zone piétonne.

Les autorisations pour l'année 2015 peuvent être obtenues soit via le site internet www.securite-urbaine-ne.ch, soit via un courrier adressé au service de la Sécurité urbaine de la Ville de Neuchâtel, Faubourg de l'Hôpital 6, 2000 Neuchâtel.

Les pendulaires peuvent, eux, stationner gratuitement sur les parkings P+R répartis à l'est, à l'ouest et au nord de la ville, mais pour autant qu'ils possèdent un abonnement général CFF ou un abonnement « Onde verte ».

Conformément à son plan de stationnement, la Ville entend inciter les pendulaires à recourir à la mobilité douce et aux transports publics. Et, ce faisant, demeurer attrayante pour ses habitants, clients et visiteurs.

Neuchâtel, le 13 janvier 2015

Direction de la sécurité

Renseignements complémentaires :

Pascal Sandoz, directeur de la Sécurité,
tél. +41 (32) 717 72 00

Pierre Hobi, chef de la Sécurité urbaine,
tél. +41 (32) 722 22 22